VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....35
Pouvoirs.....05
Excusés..... 03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

N°2023-06-04 : MODIFICATION DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 08 juin 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 mai 2023.

Présents : 35

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET Françoise
TRILLAUD Laurent
HODÉ Laurence
PERRAULT Gérard

Pouvoirs : 5

LAFARGUE Jean-Claude à BOUDJEMAÏ Kaïssa
CHASSAIN Clément à FOURNIER Marine
BACH Raphaël à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel à HODÉ Laurence

Excusés : 3

AÏDOUDI Salem
LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Anne BERNARD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-04-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L2121-7 ;

Vu la réunion de la 1ère Commission permanente en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que l'espace Jules Verne a été aménagé de manière à recevoir le Conseil municipal dans des conditions optimales pour la tenue de la réunion ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- **37 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
et LAFARGUE Jean-Claude
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
MOULINAT-KERGOAT Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
et CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
CRALIS Christophe
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BACH Raphaël
TRILLAUD Laurent
et JOLY Nathalie
PERRAULT Gérard

- **1 voix contre :**

BITATSI-TRACHET Françoise

- **2 abstentions :**

HODÉ Laurence
Et ROSSINI Christel

Article Unique : Le nouvel emplacement du Conseil municipal à l'espace Jules Verne est approuvé.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 juin 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 09

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 22/06/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230608-2023-06-04-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication